



Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
28.07.1998	1.12.2007	16.09.98

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Vérificateur expert de métrologie- vérificatrice experte de métrologie	5.06.030

2. But de la fonction

Garantir l'application de la loi fédérale et ses ordonnances en procédant à l'inspection générale de tous les appareils techniques de mesure. Homologuer, sur délégation de compétence de l'OFMET, tous les nouveaux instruments de mesure soumis aux critères techniques légaux.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- effectuer la surveillance des marchés;
- vérifier les appareils de mesures employés dans les transactions commerciales de divers secteurs;
- contrôler l'étiquetage et l'affichage des marchandises préemballées;
- effectuer des contrôles statistiques de marchandises conditionnées.;
- vérifier tous les documents, tels que les carnets d'entretien, les autorisations officielles etc.;
- signer les certificats d'homologation et de certification;
- rédiger les rapports et documents;
- sur délégation, sanctionner et prendre les mesures adéquates en cas de non-respect des dispositions légales;
- effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins du service ou du secteur.

4. Exigences de la fonction:

Formation du niveau d'un diplôme ET, complétée par un diplôme fédéral d'expert en poids et mesures.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	D	H	C	H	Cl. max. 16
Points	34	13	42	11	50	Total 150